



Ozoir-la-Ferrière, le 28 septembre 2017

Marcel François BOUTHÉMY  
Directeur Général ECST  
Alain MARTIN  
Directeur de la Vie Scolaire

Aux parents d'élèves de 2<sup>nde</sup>

## CIRCULAIRE N° 2017-18-023

Chers Parents,

Pour la 23<sup>ème</sup> année, le voyage aux U.S.A. est organisé pour les élèves de 2<sup>nde</sup>. Ce voyage se déroulera du 08 avril au 17 avril 2018 au matin. Le nombre de participants est de 28, et le prix (encore sujet à fluctuation) ne devrait pas dépasser 1750 €. Le séjour s'articule autour d'une visite de Washington et de New York.

- 1) New-York, capitale économique des Etats Unis,
- 2) Washington Capitale administrative.

Ces deux villes très différentes de par leur construction, leur population, leur histoire et leur vie culturelle nous permettent d'aborder avec les élèves l'ensemble de ces notions et le trajet des immigrants.

La réglementation pour l'entrée aux Etats Unis a changé depuis 2003. Un passeport Biométrique ou électronique est nécessaire, ou bien un visa. Vous devrez, si votre enfant n'a pas de passeport effectuer la demande dès la confirmation d'inscription de votre enfant au voyage car les délais pour l'obtention sont fluctuants et parfois longs.

Une demande d'autorisation pour voyager au Etats unis (ESTA) doit être faite par chacun des participants. **Veillez attendre la réunion de préparation du voyage avant de faire cette demande.**

Vous trouverez en annexe le talon d'inscription à retourner à Mr MARTIN pour 16 octobre 2017 dernier délai. L'inscription d'un élève ayant posé des problèmes de comportement les années précédentes pourra être refusée. De plus le nombre limité de places nous obligerait à effectuer un tirage au sort si le nombre de candidatures était trop important

### **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Un acompte de 650 € est à établir à l'ordre de l'AGEC Sainte Thérèse à remettre avec le coupon réponse.

Le voyage sera réparti sur les factures du second et troisième trimestre. L'acompte versé figurera sur la ligne « solde antérieur ».



**MODALITÉS D'ANNULATION**

DATES ANNULATION	SERA A PAYER PAR VOS SOINS
+ de 30 jours avant le départ	20 % du prix du séjour
Entre 30 jours et 21 jours avant le départ	35 % du prix du séjour
Entre 20 jours et 15 jours avant le départ	50 % du prix du séjour
Entre 14 jours et 8 jours avant le départ	75 % du prix du séjour
Entre 7 jours et le jour du départ	100 % du prix du séjour

Nous vous prions de croire, Chers Parents, à l'assurance de nos sentiments dévoués et cordiaux.

Marcel François BOUTHÉMY  
Directeur Général ECST

Alain MARTIN  
Directeur de la Vie Scolaire



**TALON RÉPONSE A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT A M. MARTIN  
le 16 octobre 2017, accompagné d'un chèque d'acompte de 650 €  
à établir à l'ordre de l'AGEC Sainte Thérèse  
(Délai de rigueur pour les réservations).**

**CIRCULAIRE N° 2017-18-23 : Voyage U.S.A. 2<sup>nd</sup>e**

Mme, M ..... parents de .....

En classe de .....

- N'autorisent pas leur enfant à participer au voyage aux U.S.A.
- Autorisent leur enfant à participer au voyage aux U.S.A.

Adresse mail parents : .....

**ASSURANCE RAPATRIEMENT**

Merci de bien vouloir nous indiquer le nom et l'adresse, le n° de téléphone et le numéro d'adhérent de votre assurance « Rapatriement » :

---

---

---

Date :

Signature :

